
Séance du mardi 20 septembre 2022

Date de la convocation : mercredi 07 septembre 2022

Administrateurs : 21

L'an deux mille vingt-deux et le vingt septembre, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : 12

Votants : 14

Présents : Martine AUBRY, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Sophie CHARRIOT, Noëlle JACQUEMET, Dania KLEIN, Dominique MARECHAL, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Claude THOMAS, Pascale ZEHR

Représentés : Dominique JEANNESSON, Nathalie PHILIPPOT

Excusés : Mathilde DECHEPPE, Luc GERARD, Marie-Françoise KLEIN, Guillaume PALIN

Absents : Philippe BRISSE, Dominique DIDIER

DCA_2022_21 - Objet : Autorisation de signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Dans le cadre de l'évolution des dispositifs contractuels et des fonds liés à l'enfance-jeunesse de la branche famille (CEJ, CTG, ...), la CAF a travaillé courant 2020 sur un nouveau document de cadrage politique et de co-engagement partenarial

Cette CTG – Convention Territoriale Globale – a pour objectif de formaliser un projet de territoire au service des familles. Elle s'appuie sur un diagnostic des besoins de la population et contient un plan d'actions modulables et évolutif pour développer l'accès aux droits et les services aux familles sur le territoire.

RF BAR LE DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/10/2022 055-200027787-20220920-DCA_2022_21-DE

Le CIAS De l'Aire à l'Argonne et la CAF ont choisi de travailler sur les objectifs suivants :

- **Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale**
- **Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes**
- **Développer l'animation de la vie sociale sur le territoire pour le bien être, la socialisation des familles, la lutte contre la précarité**

La CTG propose un soutien financier sur deux niveaux d'intervention et se compose donc de deux volets :

- **Un volet opérationnel**, permettant d'apporter un soutien financier et technique à la mise en œuvre d'actions et projets qui concourent à répondre aux besoins identifiés comme prioritaires, sur une ou plusieurs thématiques de la CTG.
- **Un volet « pilotage »**, afin de contribuer à la définition stratégique des orientations de la CTG à l'échelle du territoire cible et d'apporter un appui méthodologique à leur mise en œuvre ou coordination.

Cette convention vise à identifier et formaliser les engagements réciproques (humains, techniques et financiers) de la CAF et de la collectivité pour répondre aux besoins identifiés comme prioritaires sur le territoire au regard des thématiques cibles de la CAF.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du CIAS décident :

- d'approuver la convention définissant les modalités et les engagements réciproques de la CTG,
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant légal à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse des Allocations Familiales de Meuse, et tous documents s'y affèrent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 octobre 2022 et publié ou notifié le 20 octobre 2022
--